

## MAIRIE DE SAIX

1 rue Clotaire 1<sup>er</sup>

86120 SAIX

Tél : 05 49 22 92 53

Email : [saix@departement86.fr](mailto:saix@departement86.fr)

# APPEL AUX DÉCLARATIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR CAUSE DE SÈCHERESSE

Suite aux épisodes de sécheresse intervenus en 2022, la Commune de SAIX a reçu l'autorisation par la Préfecture de la Vienne de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse.

Afin d'enclencher le processus de reconnaissance auprès de l'Etat, nous devons recueillir l'ensemble des demandes des habitants touchés par ce sinistre pour pouvoir ensuite constituer un dossier auprès de la Préfecture de la Vienne.

**Les habitants concernés doivent transmettre, par courrier ou par mail, à la Mairie de SAIX leur déclaration avant le 10 novembre 2022.**

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- La description détaillée du sinistre,
- La date d'apparition du phénomène,
- La liste des dommages et des biens endommagés,
- Les photographies des dommages.

En parallèle de cela, vous devez prendre contact avec votre assureur « habitation » afin de prendre connaissance des modalités nécessaires à la prise en charges de votre sinistre.

Le Maire,  
Sylvie BARILLOT

